



Gestion de patrimoine TD
Fondation de dons particuliers
Don de bienfaisance en espèces

Veillez choisir la méthode de paiement applicable (*choisir une méthode de paiement*)

- Première contribution Contribution supplémentaire Contribution d'un tiers
- Dépôt par chèque OU transfert d'une succursale TD vers la succursale TD n° 2983 Virement interbancaire : (*fonds en dollars canadiens*) en provenance d'une autre institution financière

Banque bénéficiaire: TD Canada Trust / TD Waterhouse Canada Inc.
 77 Bloor St. West, 7th Floor,
 Toronto (Ontario) M5S 1M2
 Code SWIFT: TDOMCATTOR

Veillez libeller le chèque à l'ordre de la Fondation de dons particuliers

(Déposez le chèque dans le compte bancaire TD Canada Trust numéro **0303540-2983** et inscrivez au verso le nom et le numéro de compte de donateur)

Succursale: 29832
 Bénéficiaire: TD CANADA TRUST
 Compte: 0310903

Nom du compte : _____
 N° du compte : _____
 Nom du conseiller : _____
 Numéro de téléphone : _____

Nom du compte : _____
 N° du compte : FDP _____
 Destinataire : Services de gestion de fonds, équipe des Services fiduciaires privés

Renseignements requis pour le tiers donateur seulement

Remarque : la section sur les tiers donateurs doit être remplie UNIQUEMENT si le reçu d'impôt pour activités de bienfaisance doit être émis au nom d'une personne qui n'est pas le titulaire principal du compte.

Prénom	Initiale	Nom de famille
Adresse postale		
Ville	Province	Code postal
()		
Numéro de téléphone	Citoyenneté	

Tous les renseignements recueillis sur le tiers donateur servent à informer le donateur et le conseiller, à traiter le don et à émettre un reçu officiel, conformément aux politiques de l'Agence du revenu du Canada.

Renseignements supplémentaires

Veillez indiquer toute directive spéciale.

Directives - Dotation

Je, soussigné(e), donne par la présente, de façon irrévocable la somme de _____ \$ (la « dotation ») à la Fondation de dons particuliers, à la condition que cette dotation soit détenue et investie pendant une période d'au moins dix ans, et la Fondation de dons particuliers aura le droit discrétionnaire d'utiliser cette dotation durant la période détention, comme il est indiqué ci-dessous.

Au cours de la période de dix ans suivant la date de mon don, la Fondation de dons particuliers peut verser à des organismes de charité la portion de la dotation, ou de tout bien lui étant substitué, comme le décidera chaque année le conseil d'administration, conformément à sa politique de distribution, dans sa version modifiée.

Autorisation du donateur :

► Signature du donateur

Date (jj/mm/aa)